L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 6 JUILLET 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 6 JUILLET 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par E. Curtis & Co., au No 20 rue Poydras—Un lot d'installations de bureau, comptes ouverts et 10 actions du marché Prytanée.

L'Industrie Sucrière sacrifiée.

Le 3 juillet 1894 restera une date néfaste dans les annales de la Louisiane. On pourrait l'appeler la journée des dupes ou la journée des trahisons. On s'y est au Sénat de Washington joué de nos sénateurs ; on a indignement trompé leur bonne foi.

Inutile de revenir sur les antécédents du Bill Wilson, sur les péripéties par où il lui a fallu passer, surtout les clauses relatives au sucre.

L'auteur du nouveau projet de tarif avait cru devoir conserver la prime, tout en la réduisant considérablement ; mais elle avait une origine républicaine ; à ce titre, elle s'était attiré les haines des démocrates ; elle devait disparaître et elle disparut, ce dont personne ne se fût plaint, si, à la Chambre, on l'eut remplacée par un droit analogue ; mais rien de pareil. Les anciens droits d'entrée ayant été abolis et la prime étant enlevée à son tour, il ne restait plus aucune protection pour le sucre ; abandonnée à une concurrence écrasante, notre industrie était perdue.

C'est alors que le Sénat, mieux inspiré que les représentants, vint, on fit semblant de venir au secours de nos planteurs, qui se voyaient ruinés. Ce que les sénateurs de la Louisiane furent obligés de faire de concessions pour conserver un droit d'entrée quelconque sur les sucres est inimaginable. Ils sont allés jusqu'à accepter une réduction de plus de moitié sur les anciens droits ; mais ils tenaient avant tout à ce que la récolte de sucre de 1894, qui avait été préparée, plantée, cultivée sous le régime de la prime et en vue de la prime, n'en fût pas frustrée. Ils le demandèrent et on le leur promit.

Dès lors, ils ne firent plus d'opposition sérieuse au bill dont le sort était entre leurs mains. Si, à un moment donné, ils l'eussent voulu, le bill Wilson était battu ; tout était à recommencer. Mais le patriotisme l'emporta sur l'esprit d'intérêt. Nos sénateurs se montrèrent plus démocrates que Louisianais. Ils en ont été bien récompensés, comme on le voit. Ils comptaient d'ailleurs sur l'appui de leurs collègues pour obtenir la prolongation du régime de la prime jusqu'au 1er janvier prochain et son application à la récolte actuellement sur pied. Ce n'est que vers la fin, alors qu'il n'était plus temps de revenir sur leurs votes que leurs amis ont lâché pied et les ont abandonnés.

La récolte se trouve ainsi privée de la prime sur laquelle nos planteurs comptaient comme sur le Messie, et qui devait les soutenir un instant au milieu de la crise terrible qu'ils traversent.

Heureusement, l'affaire n'est pas finie. Le bill va revenir à la Chambre, puis, de la Chambre au Sénat. Il ne faut pas fonder de grandes espérances sur les représentants ; on les sait en majorité entichés de la manie libre-échangiste. Mais le Sénat est resté aux trois quarts protectionniste, fort heureusement.

Avec un peu d'énergie de la part de MM. Caffery et Blanchard, il y a encore un moyen d'arracher l'industrie sucrière au danger qui la menace. Jamais loi n'a eu un caractère aussi odieusement rétroactif que celle qui supprimerait ainsi la prime, au milieu de l'année, entre l'ensemencement et la récolte.

La Situation de la Grève.

L'opinion se préoccupait beaucoup, il y a un ou deux jours, de l'accueil qui serait fait dans l'Ouest, à Chicago, par exemple, et dans le Far West, à San Francisco, aux troupes chargées d'exécuter les ordres du gouvernement et à rétablir la circulation des trains de chemin de fer. Aujourd'hui cette inquiétude est à moitié dissipée.

On a, ici et là, fait, un instant, mine de résister ; les troupes ont même, une ou deux fois, battu en retraite mais rien n'est pour le moment à craindre. Les mesures que l'on a adoptées à Washington sont excellentes ; elles n'ont qu'un tort, c'est d'avoir été un peu trop tardives. Il est plus facile de venir à bout d'une émeute, à son début, que quand elle est fortement organisée, qu'elle a eu le temps de prendre toutes ses dispositions pour pouvoir résister à la force armée.

A la tournure qu'ont prise les choses dès le premier jour, il est à espérer qu'il n'y aura pas de collision sérieuse et que peu à peu tout reprendra son train régulier. Si habilement et fortement organisés qu'ils soient, les ouvriers de l'Amérique n'ont pas encore l'esprit de résistance désespérée qu'on leur voit en Europe. Ces idées leur viendront peut-être plus tard. C'est à nous de ne rien épargner, ni effort, ni travail, pour étudier les problèmes économiques dont quelques uns, absolument nouveaux, qui se posent tous les jours, avant l'époque des grandes crises, qui se préparent et que, suivant nous, l'on peut aisément prévenir.

La Salsepareille d'Ayer, agissant par le sang, guérit radicalement toute infection, toute souillure scrofuleuse.

Encore le Canal de Nicaragua.

Nous avons sous les yeux les chiffres produits par M. Mallory, de la Floride, qui est un des plus ardents partisans du canal de Nicaragua et, en même temps, le rapporteur d'un travail qui doit être livré demain au comité du commerce extérieur.

M. Mallory évalue le commerce des contrées telles que la Chine, le Japon, les îles Philippines, les détroits des possessions hollandaises, l'Equateur, le Pérou, le Chili, l'Australie, à $1,500,000,000. Nos importations directes dans ces pays, bien qu'ayant diminué depuis une dizaine d'années, sont encore de plus de 3 pour cent de toutes nos exportations.

Sait-on de combien la construction du Canal de Nicaragua, réduirait la distance par eau de New York à San Francisco ? de 10,000 milles. Notre port de la Nlle-Orléans, y gagnerait plus encore ; il serait rapproché de tous les ports de commerce de ces pays de 11,000 milles. Qu'on se donne la peine de calculer l'accroissement d'activité qui en résulterait pour le commerce de notre ville.

Le rapporteur du comité estime, avec le lieutenant Meno, qui a longtemps exploré la contrée que traversera le Canal, le coût des travaux, grosso modo, à $65,000,000. Les travaux étant tracés, dirigés et accomplis par les ingénieurs de l'armée, les prix en seraient on ne peut plus réduits. Ces officiers profiteraient d'ailleurs des fautes commises ailleurs. Dans des conditions aussi favorables, une émission de $70,000,000 de bons suffirait amplement pour mener l'entreprise aisément et rapidement à bien.

Si nous revenons avec tant d'insistance sur cette question du Canal de Nicaragua, c'est que nous sommes convaincus que la Nouvelle-Orléans en profiterait plus que toute autre ville du monde, ancien et nouveau.

LA PROCHAINE ENCYCLIQUE.

Dans l'Encyclique dont la publication est imminente, le Saint-Père, après avoir rappelé les manifestations à propos de son jubilé, qui témoignèrent de l'union qui règne entre tous les catholiques et qui les lie à lui-même, dit qu'à l'imitation du Christ qui, à la veille de remonter au Ciel, pria afin que ses disciples fussent unis, il veut, lui aussi, au terme de la vie, appeler tous les hommes, sans différence de lieux ni de races, à l'unité de la foi.

Envisageant d'abord les peuples infidèles, il dit que l'Eglise continuera avec une ardeur croissante l'œuvre de propagation de la foi poursuivie depuis dix-neuf siècles, au sujet de laquelle le Pape prie Dieu de multiplier les missionnaires dévoués à sa cause.

Ensuite, il parle aux peuples qui ont reçu la foi chrétienne, en leur rappelant l'unité religieuse qui formait le patrimoine commun des nations, au milieu même des compétitions pour les choses humaines. Il exprime sa douleur au souvenir des suspicions et des animosités qui ont arraché à l'Eglise romaine des nations florissantes. Il souhaite que la miséricorde et la toute-puissance divines fléchissent les volontés pour les ramener à l'unité de la foi.

S'adressant ensuite aux Orientaux, il leur rappelle que leurs ancêtres reconnurent le Pontife romain, comme les Latins et les Grecs l'ont reconnu aux conciles de Lyon et de Florence. Il constate qu'actuellement les Orientaux sont mieux disposés envers les catholiques. Il les convie à l'union parfaite que le Christ a fondée dans la foi et le gouvernement de l'Eglise. Il assure qu'il maintiendra leurs rites et leurs privilèges patriarcaux, et termine cette adresse en répétant les paroles de la liturgie grecque qui prie encore pour la fin du schisme.

Il les convie spécialement à revenir à l'unité des peuples slaves que Cyrille et Méthode ont prêchés, et leur promet la prospérité et la grandeur s'ils reviennent à l'Eglise romaine.

Il s'adresse aussi aux peuples protestants, en constatant qu'il ne leur reste aucune règle certaine de foi ni d'autorité, de sorte que quelques-uns arrivent à nier la divinité du Christ et l'inspiration des Ecritures et finissant par tomber dans le naturalisme et le matérialisme.

Il cite des protestants éclairés que le souci de leur salut a fait rentrer dans le catholicisme. Il exhorte les autres à revenir à l'Eglise, afin que tous aient la même foi, la même espérance, la même charité, basées sur le même Evangile.

A la fin de l'Encyclique, le Saint-Père exhorte les catholiques à secouer leur indolence au milieu des périls menaçants, à se soumettre entièrement à la tutelle de l'Eglise, qui est la société parfaite avec la mission d'enseigner et d'édicter des lois dans les choses qui tombent sous sa juridiction, sans être soumises à personne et sans pourtant exciter l'envie, puisqu'elle poursuit le but de diriger les hommes vers l'accomplissement de leurs devoirs.

Animée d'un esprit d'entente avec les pouvoirs civils, l'Eglise conclut volontiers des pactes avec eux.

Léon XIII déplore les actes d'oppression contre l'Eglise ; il flétrit, comme ennemie de l'unité religieuse, la secte maçonnique dont il dénonce l'audace déployée à Rome.

Il invite surtout les Italiens et les Français à secouer le despotisme de cette secte, afin que la concorde religieuse entre les peuples conjure les maux de la guerre. L'état actuel de l'Europe offrant plutôt l'apparence que la réalité de la paix, si bien que l'éducation, l'agriculture, l'art et le commerce sont dangereusement atteints.

Le Saint-Père rappelle, en terminant, la question sociale dont il a déjà proposé une solution conforme à l'Evangile, et la question politique, au sujet de laquelle il fait accorder la liberté des peuples avec le pouvoir des gouvernants, quelle que soit la forme du gouvernement, attendu que le droit de commander et le devoir d'obéir proviennent de Dieu, qui juge sévèrement les gouvernants.

Il fait surtout appel à ceux-ci en les conjurant de favoriser l'unité religieuse et, par le concours de tous leurs efforts, d'éviter que la fin de ce siècle ne ressemble à la fin orageuse du siècle dernier.

L'ASCENSION D'UN CYCLISTE EN BALLON.

Ces jours derniers, la population de Charleroi a assisté au spectacle vraiment extraordinaire d'un bicycliste enlevé dans les airs par un ballon.

Ce tour de force s'est accompli devant une affluence énorme de curieux qui ont applaudi avec enthousiasme lorsqu'ils ont vu le bicycliste Despiegeleer se présenter, prêt à attacher sa machine aux cordages du *Belgica*, l'aérostat du capitaine Denys. Pour la circonstance, il avait orné son bicycle d'une originale décoration florale.

Les derniers apprêts s'achevèrent au milieu de l'animation grandissante du public, et à six heures dix-sept, le *Belgica* quittait la place de la Ville Haute, emportant dans les airs l'aéronaute et l'intrépide bicycliste qui pédalait avec vélocité.

Impossible de vous peindre l'enthousiasme de la foule au moment où le premier bicycliste franchissait ainsi l'espace de toute la rapidité de ses roues pneumatiques.

Cette innovation, à jamais mémorable pour le monde de la pédale, a été fêtée à Charleroi par des réjouissances populaires. Le *Belgica* a atterri très heureusement près des carrières de Soufflouz, après un parcours aérien de 27 minutes.

SAINT-SIÈGE.

On remarque beaucoup, dans les hautes sphères ecclésiastiques, la présence à Rome de hauts personnages américains, dont le but serait de peser sur le Saint-Siège et de provoquer un rappel de Mgr Satolli, ainsi que la suppression de la légation apostolique.

MUSIQUE D'EGLISE.

Le Pape Léon XIII prépare une encyclique dans laquelle, si l'on en croit les nouvelles venues de Rome, il condamnerait sévèrement l'exécution des musiques profanes dans les églises et rappellerait toutes les maîtrises catholiques à la pratique d'un art vraiment religieux. Il faut reconnaître que, pour la France du moins, une pareille encyclique sera singulièrement opportune. Car, en général, la musique que l'on fait dans nos églises n'est pas de la *musique d'église*. Les croyants en sont affligés. Les artistes commencent à s'en indigner. Mais les maîtres de chapelle paraissent assez peu s'en soucier. Et d'ailleurs la dévotion mondaine peut s'en accomoder.

On ne paraît pas se douter ici que la musique d'église doit avant tout être religieuse, et que la beauté de la liturgie catholique disparaît au milieu des tintamarres d'opéra. La foi souffre de ce mélange extravagant de profane et de sacré, et le bon goût en est révolté.

L'orchestre, introduit dans les églises, est un contre-sens. Tout ce tumulte d'instruments qui se répercutent aux murailles de pierre ne traduira jamais l'amour confiant, la foi sereine, et, pour tout dire, il ne sera jamais une prière. Les voûtes des cathédrales romanes ou ogivales ne conviennent pas aux éclats et aux nuances de la symphonie moderne. (L'orchestre n'est à sa place que dans certaines églises d'aujourd'hui plus semblables à des salles de spectacle qu'à des temples.)

Mais le théâtral de certaines exécutions "religieuses" est moins scandaleux encore que le choix singulier des morceaux qu'on y entend. Au quinzième et au seizième siècles, avant le Concile de Trente, certains compositeurs avaient, paraît-il, l'habitude d'écrire des messes en prenant pour thème une chanson obscène, et c'était ainsi que, sur un *Sanctus*, on entendait chanter : "Baise-moi, ma mie...." ou bien : "Las ! bel amy......" Il faut avouer que nous en sommes revenus à peu près au même point. Sans doute les gaillardises d'autrefois sont aujourd'hui remplacées par une vulgaire sensualité. Mais au "Salut," dans certaines paroisses de Paris, on entend de bien étranges *Ave Maria*. Chez nos compositeurs modernes, il est souvent impossible de distinguer pourquoi telle de leurs mélodies a été écrite sur un texte liturgique plutôt que sur des vers de M. Catulle Mendès. Souvent, d'ailleurs, la même phrase musicale leur sert à exprimer tour à tour, à l'église, les extases mystiques et, au théâtre, les autres. Charles Gounod a dit dans son testament : "Je désire qu'on n'exécute à mes funérailles d'autre musique que celle du plain-chant." Bonne pensée, mais tout de même un peu surprenante chez l'auteur de l'*Hymne à sainte Cécile*....Et je ne parle pas des fantaisies des maîtres de chapelle qui "plaquent" des *Agnus Dei* sur des airs de cavatine.

Mais ce sont là les beautés des offices solennels. Aux offices ordinaires, on se contente, en général, de l'orgue et du "plain-chant". Ici la décadence est lamentable. L'horrible fausset des enfants de chœur et la basse caverneuse des chantres vocifèrent une sorte de mélopée traînante, sans souci de l'expression, et l'organiste fait ronfler, tant qu'il peut, son instrument pour épargner aux fidèles ce déplorable concert....

Est il possible de rendre à la musique sacrée la pureté, le sérieux et la simplicité sans lesquels l'église n'est qu'une annexe du concert ou même de l'Opéra ? Un certain nombre d'ecclésiastiques et d'artistes ont cru pouvoir le tenter,—sans se faire du reste illusion sur les difficultés de l'entreprise. Ils se sont groupés et ont décidé la création d'une *Société française de musique religieuse*. Dès le premier jour, ils ont défini avec une grande précision le but de leur œuvre :

1. La restauration du chant grégorien, d'après les principes d'exécution des RR. PP. Bénédictins, approprié aux rites diocésains ;
2. La remise en honneur de la musique, dite palestrinienne, comme modèle de musique figurée, pouvant être associée au chant grégorien pour les fêtes solennelles ;
3. La création d'une musique religieuse moderne, respectueuse des textes et des lois de la liturgie, s'inspirant des traditions grégoriennes et palestriniennes.

Il y a dans ce programme un article qui est déjà à demi réalisé. Pour la musique palestrinienne, le mouvement parti de Saint-Gervais n'est point près de s'arrêter. Il y a en province, à Perpignan, à Marseille, à Autun, etc., des maîtrises qui exécutent *a capella* les messes et les motets des grands maîtres du seizième siècle. Cette musique peut et doit rester l'ornement des grands offices pour les fêtes solennelles.

Mais où la nouvelle Société rencontrera sans doute plus de résistances, c'est dans son effort pour restaurer le chant grégorien, d'après les principes d'exécution des RR. PP. Bénédictins.

Ce n'est pas ici en quelques lignes qu'on pourrait exposer l'œuvre admirable de Dom Pothier et comment il a restitué les vieilles mélodies grégoriennes en leur primitive beauté. D'ailleurs, mieux que toutes les dissertations savantes qu'on a écrites sur la matière, l'audition soit d'une simple antienne de l'office de Noël, soit de la sublime cantilène *Ubi amor et caritas*, soit de telle autre prise au hasard dans le *Graduel*, convaincrait ceux qu'épouvante le mot de "plain-chant". Il y a là un prodigieux trésor de mélodies où, selon le mot de Chateaubriand, on sent la "fraîcheur de la foi". Elles ont le charme des plus belles chansons populaires. Elles sont fortement expressives, et leurs longues vocalises, qui se déroulent comme des fumées d'encens et tombent comme des jonchées de fleurs, semblent la rêverie mystique du chantre méditant sur les paroles du texte liturgique....

L'ATTENTAT CONTRE M. CRISPI

C'est au moment où il descendait, rue Grégoriana, dans son coupé, avec son secrétaire, M. Pinelli, qu'un jeune homme qui, depuis deux heures, se promenait sur le trottoir, s'est approché du coupé comme il tournait dans la rue Capolecase et a tiré un coup de pistolet fortement chargé.

Le projectile a percé le coupé.

Le secrétaire de M. Crispi a aussitôt sauté à bas de la voiture, pendant que des agents en bourgeois qui, depuis quelque temps, sont toujours sur le passage de M. Crispi, arrêtaient l'auteur de l'attentat, un jeune homme, paraissant âgé de vingt-cinq ans, qui avait jeté son revolver après l'attentat et tentait de fuir.

Celui-ci est un nommé Pietro Lega, de Lugo Romano ; il a vingt-cinq ans et se dit ouvrier menuisier ; il est connu sous le surnom de Marat ; il appartient à diverses Sociétés anarchistes. Lega a prétendu être arrivé exprès, le matin, pour tuer M. Crispi ; il regrette de ne pas avoir réussi.

M. Crispi, sans se troubler, ordonna, après l'attentat, à son cocher de se rendre à la Chambre.

Lorsque M. Crispi fut rentré à la Chambre, il alla à la présidence raconter le fait. Les députés l'entourèrent en le félicitant. Ensuite, M. Crispi sortit de la salle dans les couloirs.

Le président ouvrit la séance en flétrissant l'attentat au nom de la Chambre et en souhaitant à M. Crispi d'être longtemps conservé à la patrie.

De bruyants applaudissements éclatèrent de toutes les parties de la Chambre et des tribunes.

M. Mordini pria le président de manifester à M. Crispi les sentiments de la Chambre tout entière.

A ce moment M. Crispi rentrait dans la salle où il fut accueilli par une colossale ovation.

M. Crispi, très ému, a remercié la Chambre d'une démonstration qui restera, dit-il, ineffaçable dans son cœur. (Vifs applaudissements.) Il a ajouté que ni les menaces ni les offenses ne le feront jamais s'éloigner de son devoir. (Triple salve d'applaudissements)

L'attentat a causé une vive émotion dans toute la ville.

Le roi a envoyé son premier aide de camp manifester à M. Crispi son regret de l'attentat dont il a été l'objet et ses félicitations d'avoir eu le bonheur d'être sain et sauf.

Des délégations du Sénat, de la municipalité de Rome ont exprimé à M. Crispi des sentiments analogues.

La foule a fait une manifestation dans la soirée, devant l'habitation de M. Crispi, lequel parut sur le balcon et remercia la foule.

M. Crispi a reçu de nombreuses dépêches de Paris, de Londres, de Madrid, de Vienne et de Berlin.

Le chancelier de Caprivi lui a adressé une dépêche dans laquelle il lui fait part de sa sincère amitié.

Lord Rosebery s'est rendu chez l'ambassadeur d'Italie à Londres et l'a prié d'envoyer à M. Crispi les félicitations du gouvernement britannique.

M. Emilio Castelar a envoyé au président du conseil une dépêche affectueuse.

L'ambassadeur d'Allemagne près le Quirinal est allé exprimer à M. Cripi, au nom de l'empereur, ses condoléances et la félicité d'avoir échappé à ce danger.

LA GLORIFICATION D'ANTOINE CARÊME.

On sait que la voie qui traverse les Halles, à Paris, de la rue Pierre-Lescot, à la rue Vauvilliers, a été dotée dernièrement du nom d'Antoine-Carême, l'illustre, officier de bouche du prince de Talleyrand, du prince régent d'Angleterre, de l'empereur d'Autriche, du tsar, du prince de Wurtemberg, etc.

Ce baptême a été l'occasion d'une petite fête organisée par les différentes corporations de l'alimentation ; elle a eu lieu, non sans quelques difficultés, cet après-midi, à trois heures, dans le pavillon de la volaille et du gibier, très gracieusement pavoisé de drapeaux français et de bannières corporatives.

Du milieu d'un massif de fleurs et de plantes vertes où ne figurait—regrettable omission—aucune espèce de laurier, surgissait le buste du fameux cuisinier, dont la glorification a été complète, puisqu'il a été loué et célébré, en prose et en vers, par M. Goblet, député du 1er arrondissement ; par M. Marguery, président du comité de l'alimentation ; par M. Favre, directeur d'un journal culinaire, et par M. Badran, poète et cuisinier.

Les organisateurs avaient même fait frapper une médaille commémorative : *Les sociétés culinaires de France à la mémoire de Carême*, qui a été distribuée aux principaux assistants parmi lesquels M. Jacques, député, M. Bassinet, président du conseil général, M. Fournière, le seul conseiller municipal qui assistait à la cérémonie, les conseillers annoncés s'étant au dernier moment abstenus, en raison, assure-t-on, de la présence de M. Goblet.

M. Goblet, en remerciant toutes les personnes qui avaient prêté leur concours à la fête, a particulièrement exprimé sa reconnaissance à M. Dambre, adjoint, le seul représentant de la municipalité du 1er arrondissement.

Puis il a fait l'éloge de Carême qui fut non seulement un grand cuisinier, mais un grand érudit, et il a terminé en assurant l'assistance de sa profonde sollicitude pour les intérêts du quartier.

Au sentiment de M. Favre, "les cuisiniers français sont les ambassadeurs qui font pénétrer partout la civilisation de la table".

Il exprime l'espoir que bientôt une cuisine rationnelle, hygiénique et scientifique vienne augmenter la puissance intellectuelle de la patrie : "Cette institution, dit-il, sera une des œuvres les plus glorieuses du gouvernement républicain."

Enfin, M. Badran, cuisinier-poète, chante le grand Carême "qui ne compta que sur lui-même, et qui maintenant s'élance rayonnant d'immortalité."

Détail à noter, le nombreux personnel des Halles a manifesté, assure-t-on, une certaine hostilité : "Carême ! donner le nom de Carême à la rue qui traverse les Halles, quelle idée ! j'aurais compris carnaval."

Voilà, d'après une plantureuse bouchère, la raison de cette froideur et de cette opposition.

Comme médecine de famille les Pilules d'Ayer n'ont pas de rivales ; elles extirpent la maladie comme par magie.

BORDES — Décédée le 5 juillet, à 9 heures A. M., MARIE BOURCHE, veuve de feu Louis Bordes, âgée de 72 ans, native de France. Les amis et connaissances des familles Bordes, de son gendre, Léon Labusquière, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui 6 juillet, à 4 heures P. M., de sa dernière résidence, rue Urquhart entre Marigny et Champs-Elysées.

Sala Sociedad Union Espanola de B. M.—Dumaine esquina St. Claude—Nueva Orleans 5 de Julio de 1894. — Funeral—Habiendo fallecido nuestro consocio Don VICENTE PADILLA, natural de España, — anos de edad, se cita á todos los miembros que componen la Comision de Funeral de reunirse en el local de costumbre, mañana Viernes 6 del corriente, alas 3 en punto de la tarde, y de este modo acompanar al cadaver de su ultima residencia al cementerio.
Por orden de
Don JOSÉ VENTA, Presidente. J. C. FERNANDEZ, Secretario.
Nota.—Se advierte a esta Comision tengan presente lo que marcan el Art. 52° y todo el Cap. 19° del Reglamento. 6 juil—1f

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

Une Chance Exceptionnelle.
Trois jolis cottages (neufs), avec grands terrains, dans le 2me district, à des termes équivalant à un loyer $100 comptant ; la balance à $12 par mois (sans intérêt) jusqu'à parfait paiement. Adresser Albert Paul, encanteur, 159 rue Commune. 6 juil—1f

Bureau de la Compagnie d'Assurances des Marchands.—Nlle-Orléans, 5 juillet 1894.—A une réunion du Conseil de Direction de cette compagnie qui a eu lieu le 2 de ce mois, un dividende de 4 pour cent a été déclaré, sur les gains des six derniers mois, payable aux actionnaires à partir du 10 juillet 1894.
Le livre des transferts sera clos dès aujourd'hui jusqu'au 10 juillet 1894 inclusivement.
J. MONTREUIL, Secrétaire.
6 juil—au 10

Bureau de la New Orleans Water-Works Co., 45 et 51 rue Baronne—Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1894.—A une réunion des actionnaires de cette Compagnie, tenue lundi, 2 du courant, MM. R. E. Craig, A. Baldwin, G. W. Nott et M. J. Hart ont été élus directeurs pour l'année courante.
A une réunion des directeurs, tenue ce jour, M. R. E. Craig a été réélu à l'unanimité Président, M. A. Baldwin Vice-Président. M. L. H. Gardner Surintendant, et M. R. L. Macmurdo Secrétaire et Trésorier.
R. L. MACMURDO, Secrétaire.
6 juil—1 sem

RAPPORT SEMESTRIEL
—DE LA—
PROVIDENT
Savings, Trust and Safe Deposit Bank,
NO 37 RUE CAMP.
A la clôture des affaires, le 30 juin 1894.

ACTIF.

Prêts à terme, garantis par collatéraux		$103,672 20
Bons portant intérêt		144,180 00
Prêts sur propriétés foncières, (hypothèques)		64,407 71
Propriétés foncières, voûte, meubles et installations		80,000 00
Prêts sur demande	$56,850 00	
Comptant	18,943 18	
		75,793 18
Total		$468,053 09

PASSIF.

Fond-capital payé		$289,975 00
Profits, après paiement de taxes, licenses, dépenses courantes, etc.	$5,913 14	
Moins intérêt payé à 514 déposants durant les six derniers mois	1,577 28	
		4,335 86
Dû à 601 déposants		173,742 23
Total		$468,053 09

Je certifie ce qui précède comme étant vrai et correct.
GEO. W. YOUNG, Caissier.

Assermenté et souscrit pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce 2me jour de juillet 1894.
JAMES FAHEY, Notaire Public.
3 juil—3f

FEUX D'ARTIFICE
LE 1ER JUILLET.
MAGASIN DE VETEMENTS DE LION !
Des Vêtements pour une Valeur de
$200,000
SERONT LANCÉS A UNE VENTE DURANT TRENTE JOURS.
Vêtements Complets, Alpacas, Sicilians pour Messieurs,
Paletots sacs et Gilets.
ARTICLES POUR LES CHALEURS.
M. LION & CO.,
Coin des rues Ste-Anne et Decatur. Etablis en 1861.
12 juin

AVIS LÉGAUX.

AVIS est par le présent donné, comme il est requis, par l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, que la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle-Orléans et le New Orleans Canal & Banking Company demanderont à la Législature, maintenant en session, par un acte demandant une appropriation pour retirer les coupons des Bons de l'Etat de la Louisiane, payés par eux quand ils étaient agents fiscaux de l'Etat. 7 juin—30f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale, un bill pour la protection des Truck Farmers (Fermiers) et Jardiniers, relatif à la façon de se défaire et vendre leurs produits dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ailleurs, et de leur procurer aussi les mêmes privilèges, sous les règlements de police, qui sont tolérés pour la vente des légumes expédiés d'autres Etats sur ce marché. 1er juin—5 fois 30 l

Bureau du Trésorier de Ville de la Nouvelle-Orléans, Chambre No 2, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 26 juin 1894.—Avis aux Contribuables.—**Les taxes sur la propriété foncière pour 1894 deviennent dues le 30 juin et deviennent délinquantes le 31 juillet 1894.** Après cette date elles porteront 10 pour d'intérêt par an.
CHAS. H. SCHENCK, Trésorier.
26 juin—au 31 juil

Banque Nationale Germania—Nlle-Orléans, 29 juin 1894.—A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende semestriel de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
30 juin—1 sem

Compagnie d'Assurances Germania. Nouvelle Orléans, 30 juin 1894. Un dividende semestriel de cinq pour cent a été déclaré AUJOURD'HUI payable à ce bureau sur demande.
OTTO T. MAIER, Secrétaire.
1er juil—7f

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 1er juin, 1894—Une réunion générale des actionnaires sera tenue au bureau de ladite association, No 48 rue du Camp, en cette ville JEUDI le 19 juillet 1894, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi pour voter sur l'extension de la charte et sur tels autres changements, additions ou modifications à ladite charte qui pourront être soumis à l'assemblée.
Par ordre de la Direction,
GEO. LAMAUX, Président.
CHAS. D. DÉLÉRY, Secrétaire.
1er juil—1 5 8 12 15 19

State National Bank.—Nlle-Orléans 30 juin 1894.—Avis est par le présent donné, que le fonds capital de cette banque a été, par un vote des actionnaires, le 20 juin 1894, réduit de $425 000 à $300 000, et que la dite réduction a été approuvée par le Contrôleur de la circulation.
Tous les certificats de stock en circulation sont rappelés et de nouveaux certificats seront émis à leur place dans la proportion de soixante dix et six dixièmes actions du nouveau stock au lieu de cent actions du vieux stock.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
1er juillet 1 sem

Hibernia National Bank.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1894—Un dividende semi-annuel de quatre dollars par action libre de toutes taxes sera payé sur demande.
CHAS. PALFREY, Caissier.
1er juil—7f

PÉRÈS & COULON.
ADRIEN PÉRÈS, ex-sommelier, et pendant 14 ans de la maison Lamothe, et PIERRE COULON ont fait acte d'association pour ouvrir le 30 juin au coin de l'avenue Claiborne et de la rue Dumaine un débit de liqueurs. On y trouvera les meilleurs vins domestiques et importés aux prix les plus réduits. Livraison à domicile sans frais.
Les amis de ces messieurs sont cordialement invités à assister à cette ouverture, à partir de 3 heures de l'après-midi.
30 juin—1m—dim mar jeu

BANDAGES HERNIAIRES
Ajustés avec perfection à très bas prix. Applications pour difformités et Bonneterie élastique faites sur commande. En magasin une grande variété de ceintures de support, de bandages herniaires et d'articles en toile.
A. McDERMOTT,
114 rue St-Charles, au coin de la Place Lafayette. 4 juil—1 an

Dr. W. Lawrence Stevenson,
Ex-assistant Hôpital International de Paris, récemment officier médical maritime, est de retour à la Nouvelle-Orléans.
Bureau, Claverius Building de 10 à 11 heures. Résidence, 61 avenue Jackson.
On parle Français, Anglais, Espagnol et Allemand. 1er juil 1 m—dim mar jeud

Dépôt à la Nlle-Orléans : J.-L. LYONS & C°, 42-44, Camp et toutes Pharmacies.

POUDRE LAXATIVE DE VICHY du Dr SOULIGOUX
CONSTIPATION guérie par la vraie
Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.
Paris, 6, Avenue Victoria et Ph...

La „PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. Il facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient ou arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.
Paris, 6, Avenue Victoria & Ph...

VIN DE CHASSAING
BI-DIGESTIF
Prescrit depuis 30 ans
contre les affections des voies digestives
Paris, 6, Avenue Victoria

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal.
1er nov 92—1 an—mer jeu dim

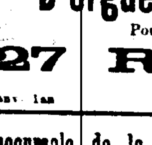

AGENTS DE PLEYEL
L. GRUNEWALD CO.
La meilleure maison
D'orgues et de Pianos du Sud,
Pour le Bon Marché et la Confiance.
127 RUE CANAL.
Nouvelle-Orléans.
24 janv—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894	969,967 28
Surplus	156,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS LAUDUMIEY. CHS D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE.
18 juil 94—1 an

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS
SAVON ORIZA-VELOUTÉ
Le Meilleur et le plus Doux des Savons
PARFUMERIE ORIZA de L. LEGRAND
Inventeur du Produit VÉRITABLE et accrédité ORIZA-OIL
11, Place de la Madeleine, Paris
SE TROUVE DANS TOUTES LES MAISONS DE CONFIANCE

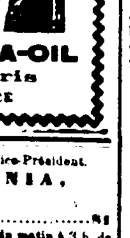

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
81 ... RUE ST-CHARLES ... 81
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après midi, et, en outre le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
16 sept—1an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle ... $5,830,329
Pertes réglées à la Nouvelle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
39 RUE CARONDELET.
29 mai 94—1an

MEDAILLES ET BADGES D'OR ET D'ARGENT
—POUR—
ECOLES ET COLLÈGES,
Dessinés et Manufacturés à des Prix très Réduits,
—PAR—
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
Dessins Originaux et Prix Donnés sur Demande.
1er sept

THERMOMÈTRES MÉDICAUX de *Léon Bloch*
NOUVEAU SYSTÈME EXTRA-SENSIBLE
(BREVETÉ en France et à l'Étranger)
Présenté à l'Académie de Médecine de Paris par M. le Dr DUJARDIN-BEAUMETZ
Adopté par MM. les Drs POTAIN, PASTEUR, PÉAN, PETER ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES
A Paris, chez l'Inventeur BLOCH, 5, place de la République
Dépôt à la Nlle-Orléans, J.-L. LYONS & C°, 42-44, Camp.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, G. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.
12 nov—98—1 an

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

AMUSEMENTS.

WEST END.
Concerts tous les soirs par la Bande de Musique West End.
12 mai—

PARC AUDUBON.
CONCERTS.
Tous les soirs,
A 6 HEURES 30.
MUSIQUE PAR LA BANDE CONTINENTALE.
Prenez les Chars Electriques
Qui vous mèneront au splendide nouveau lieu de récréation d'été,
En face de la Place Audubon, de l'Université Tulane, faisant face à l'avenue St-Charles.
Rafraîchissements Délicieux.
3 juillet—

1-5-8
Réfléchissez : Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour étant $6 pour 365 jour.
Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.
Le Directory de la Ville
De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de
SOARDS.
Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.
Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.
C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.
City Directory, prix......$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Lithographiée, 3 couleurs............ 50
Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.
6 mars—

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle ; plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos ordres de la campagne promptement exécutés.
30 mars—

Avis.
Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.
J. S. LANDRY
J. S. LANDRY, Surintendant. Agent général pour le Fret et les Passagers
26 oct—sam et dim

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre ... de leur art. ... de dents artificielles.

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. A. BRUNET
Horloger ∴ Bijoutier ∴ Joaillier
Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqué spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.
14déc93—1r

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independence of the United States of America, the one hundred and eighteenth,

Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned,

Personally came and appeared

The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City

Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State, known as Act No Thirty six of the Session of eighteen hundred and eighty eight, as well as of those of the general laws of this State, relative to the organization of Corporations, they have formed and organized and by these presents, do form themselves into, and constitute, a Corporation for the objects and purposes, and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, which they hereby adopt as their Charter to wit

ARTICLE FIRST.

That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited"

Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana, and it shall have and enjoy succession by its corporate name for a period of ninety-nine years from and after the date hereof.

All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absence or inability to act from any cause the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.

That the objects and purposes for which this Corporation is established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco, to buy, sell, lease, sublease any property, real or personal, that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.

That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50,000) divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it.

This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognized unless said stock is transferred on the books of the Corporation by the owner or his duly authorized agents.

ARTICLE FOURTH.

That this Corporation, through its Board of Directors shall have the power and authority to contract, sue and be sued in its corporate name, to make and use a seal, to hold, receive, hire and purchase real or personal property, and to sell, mortgage and pledge same, to borrow money, issue bonds, to name and appoint such managers and officers as its interests and convenience may require, and to make and establish such By Laws, rules and regulations for the proper management and expedition of its affairs as may be necessary and proper.

ARTICLE FIFTH.

That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of the Company, the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts, hire and discharge all officers, agents and employes, and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary in the transaction of the business and affairs of the Corporation.

They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.

That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of

Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis, as President, George A. Henderson as Vice President and Secretary, and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.

On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety five (1895) and annually thereafter, an election for officers shall be held at the office of the Company, under the supervision of two commissioners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately, and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.

Each Board shall elect its own officers.

All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.

That whenever this Corporation is dissolved either by limitation of the Charter, or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation said Commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.

That this Charter may be changed, modified or altered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the Stock represented, and the majority in amount thereof at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after thirty days notice of said meeting shall have been given by publication in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice in writing by mail to each Stockholder.

ARTICLE NINTH.

That no Stockholder of this Corporation shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any further sum than the unpaid balance due to the Corporation on the Shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

This done and passed in my office at the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

Original signed: EMMA H. BERTHELOT. GEO. A. HENDERSON. W. W. WALLIS. MAURICE P. WOULFE. FRANKLIN P. MARCY. JAMES J. WOULFE, Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited," was this day duly recorded in my office in Book 51?, folio ... New Orleans, Seventh May, 1894.
{SEAL} (Signed) GEO. QUINAULT, Dy. R.

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for this Parish thereunto appended of file and on record in my Notarial office.

In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.
New Orleans, 7th May, 1894.
JAMES J. WOULFE, Notary Public.
22 mai—

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Eté et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts,
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.
Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles
On entreprend des banquets, etc.
Dimanche prochain, 27 mai, un excellent dîner sera servi pour la modique somme de 75 cents par personne.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—6m et 31 mar jeu dim